ÉLECTIONS MUNICIPALES • 15 ET 22 MARS 2020

Dès maintenant,

Ensemble, construisons un nouvel avenir pour



**Le 27 Janvier 2020** 

La Côte-Saint-André

# Participation citoyenne : Des outils pour que vive la Démocratie Participative.

### Pourquoi de la Démocratie Participative à la Côte-Saint-André?

Pour donner le droit d'expression, renforcer les liens et permettre l'implication citoyenne.

Pour que l'**intelligence collective** fasse émerger des solutions innovantes au profit de l'intérêt général.

Pour garantir la diversité des points de vue et la transparence de l'action.

### Quelle part de Démocratie Participative à La Côte-Saint-André ?

Pour de nombreux sujets qui touchent votre quotidien, **vous pouvez** être force de proposition et acteur de la réalisation des projets.

#### Quel sera le fil conducteur de notre action?

L'intérêt général, la question environnementale et climatique, la justice sociale et la solidarité, l'écoute et le respect de l'autre... **l'humain au cœur des choix**. Notre action et nos décisions seront l'expression de ces valeurs.

#### Quelle sera la conduite des futurs élus ?

**Proximité** avec les habitants, **simplicité**, **écoute et ouverture...** Les élus ne décideront pas seuls et assureront leur rôle au service de l'**intérêt général**.

# Nos engagements:

#### Fonctionnement participatif:

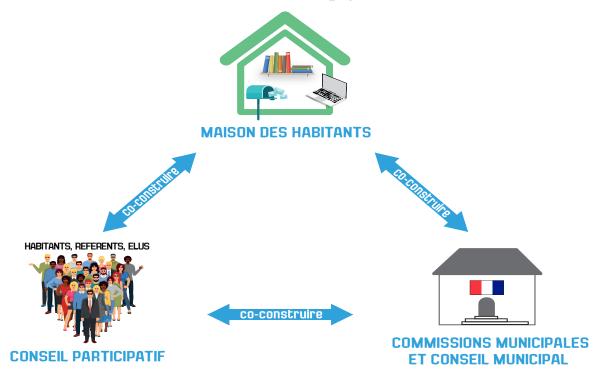
- Dès le printemps 2020, organisation d'une journée citoyenne pour échanger avec les habitants sur le fonctionnement participatif et rédiger une charte ;
- A l'automne 2020, mise en place des outils adaptés au fonctionnement de la démocratie participative;
- Lors du vote du budget communal 2021, inscription du financement des projets participatifs retenus;
- Dès 2021, début des travaux des premiers Conseils Participatifs.

## Pour la Transparence :

- Validation par le Conseil Municipal des décisions prises par les Conseils Participatifs ;
- Organisation de réunions publiques pour rendre compte de l'action municipale, un temps d'échange et de débat avec les habitants;
- Création d'une rubrique «Travail des conseils participatifs» intégrée aux bulletins municipaux;
- Publication d'une newsletter diffusée aux habitants.

On est toujours plus fort et plus pertinent à plusieurs que seul.

Côtoises et Côtois de tout âge, de tout horizon.



1 projet participatif = 1 Conseil Participatif

La Maison des Habitants sera le lieu d'expression de la démocratie ouverte et permanente. Chacun pourra y proposer une idée, une action, un projet à l'aide d'outils adaptés : boîte à projets, ressources documentaires, plateforme numérique...

Chacun pourra voter sur les différentes propositions émises.

Le Conseil Participatif: Pour chaque projet retenu, un Conseil Participatif sera créé. Il devra élaborer et mettre en œuvre le projet. Composé de Côtoises et de Côtois, de référents (toutes personnes ayant des compétences reconnues en lien avec le projet) et d'élus, il sera animé par un professionnel indépendant.

Le rôle des Commissions Municipales et du Conseil Municipal dans le fonctionnement participatif

- Choix des projets qui seront portés par les Conseils Participatifs;
- Définition du périmètre de travail des Conseils Participatifs ;
- Co-construction du projet entre la Commission Municipale concernée et le Conseil Participatif;
- Validation du projet par le Conseil Municipal.



www.lacotesaintandrepourtous.fr contact@lcsapourtous.fr (33)6 86 04 43 20 (33)6 61 32 92 34